

## FAIRE DE LA BDES UN OUTIL EFFICACE D'ACCES A L'INFORMATION

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de mise en place de la BDES
- Intervenir efficacement pour combler les lacunes des informations transmises par l'employeur
  - Maîtriser les outils à disposition des membres du CE/CSE
- Être en mesure de comprendre, contrôler et critiquer l'activité économique de l'entreprise

### I. UNE BASE DE DONNEES INTEGRANT L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERIODIQUES TRANSMISES PAR L'EMPLOYEUR AU CE/CSE

#### A. Un outil récent : la base de données économiques et sociales

- Modalités de mise en place de la BDES : par accord ou acte unilatéral de l'employeur ?
- Contenu de la base à défaut d'accord
- Représentants du personnel autorisés à accéder à la BDES
- Niveau de mise en place
- Modalités pratiques
- Obligation de discrétion

#### B. Incidence de la base sur les obligations d'information préexistantes

- L'intégration des informations communiquées de manière récurrente au comité
- L'intégration des informations servant de base aux consultations annuelles du comité
- L'absence d'incidence sur les informations transmises dans le cadre des consultations ponctuelles

#### C. L'impact des ordonnances Macron sur la BDES

### II. LA BDES : ELEMENT CENTRAL DANS LA PROCEDURE DE CONSULTATION DU CE/CSE

#### A. Consultations ponctuelles et récurrentes : rappels

#### B. Le rôle de la BDES dans les procédures d'information et de consultation récurrentes

- Consultation sur les orientations stratégiques
- Consultation sur la politique sociale de l'entreprise
- Consultation sur la situation économique et financière

#### C. Les outils destinés à aider les membres du comité à préparer ces consultations

- Obligation de mettre à jour la BDES avant de démarrer les procédures de consultation récurrentes
- L'assistance par un expert-comptable

#### D. Les modalités des consultations récurrentes et leurs conséquences

- Le déclenchement des délais de consultation par l'alimentation de la BDES
- La procédure d'information-consultation
- Les suites données à l'avis du comité
- Quels sont les recours en cas de carence de l'employeur dans la mise à jour de la BDES ?

**Durée et public :** Formation en intra sur une ou plusieurs journées destinées aux membres du CHSCT, CE, CSE et aux DS

**Méthodologie de la formation :** Le formateur proposera autant d'éléments théoriques de compréhension des cadres juridiques que d'outils pratiques permettant d'aborder l'ensemble des questions liées à la BDES

# Les JDS

CONSEILS, EXPERTS ET FORMATEURS  
DU CE ET DU CHSCT

Les JDS constituent le 1<sup>er</sup> réseau de conseil et de défense des IRP, des organisations syndicales et des salariés.

Ils associent de façon opérationnelle les compétences des meilleurs spécialistes : avocats, experts CE, experts CHSCT et formateurs.

Les représentants du personnel disposent ainsi de tous les leviers pour rééquilibrer le rapport de force face aux directions et aux actionnaires, ce qui renforce leur action en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat et de l'amélioration des conditions de travail.

**JDS** **avocats**  
*pour vous conseiller et vous défendre*

► [jdsavocats.com](http://jdsavocats.com)

**JDS** **formation**  
*du sur mesure pour le CE et le CHSCT*

► [jdsformation.com](http://jdsformation.com)

**JDS** **experts CE**  
*l'analyse économique au service des CE*

► [jdsexpertsce.com](http://jdsexpertsce.com)

**alteo**  
*l'expertise CHSCT*

► [cabinet-alteo.fr](http://cabinet-alteo.fr)



**JDS** **formation**  
*du sur mesure pour le CE et le CHSCT*



Organisme de  
**formation agréé**  
pour les **CE** et  
les **CHSCT**

📍 127 Rue la Fayette, 75010 Paris  
☎ 01 48 96 72 01  
✉ [contact@jdsformation.com](mailto:contact@jdsformation.com)